

Budget | Gouvernement du Canada

Réaction d'Aéro Montréal, la grappe aérospatiale du Québec

2024-2025



Cette note rassemble les éléments d'intérêt du budget du gouvernement du Canada qui pourraient avoir un impact sur votre organisation. Vous trouverez ci-dessous, un résumé des principaux éléments pertinents suivi du détail des mesures budgétaires.

1. Principales mesures

- **Protection de l'industrie canadienne des biocarburants :**
 - En déboursant jusqu'à 500 M\$ par année des recettes tirées des paiements de conformité prévus dans le *Règlement sur les combustibles propres* pour soutenir la production de biocarburants;
 - En réorganisant et prolongeant de 4 ans le *Fonds pour les combustibles propres*, permettant de verser 776,3 M\$ au total de 2024-2025 à 2029-2030 pour soutenir des projets de combustibles propres;
 - Grâce à un investissement de 500 M\$ de la Banque de l'infrastructure du Canada dans la production de biocarburants.
- Tel qu'annoncé le 8 avril, le gouvernement a **mis à jour sa politique de défense** : *Notre Nord, fort et libre*, et prévoit notamment :
 - 549,4 M\$ sur 4 ans, à compter de 2025-2026, et 267,8 M\$ au cours des années à venir, pour permettre au MDN de remplacer le matériel de télécommunications par satellite du Canada dans le monde, de faire l'acquisition de nouveaux hélicoptères tactiques et d'aéronefs d'alerte lointaine aéroportée, entre autres.
 - 66,5 M\$ sur 5 ans à partir de 2024-2025 pour la formation du personnel de l'Aviation royale canadienne.
- Le gouvernement va entreprendre un **examen du système d'approvisionnement** du Canada en matière de défense.
- Augmentation de la taxe sur les gains en capital des sociétés
 - Le taux d'inclusion sur le gain en capital va passer de 50 % à 66 %, pour un coût total de plus de 10 milliards de dollars sur cinq années pour les entreprises.
- 8,6 M\$, en 2024-2025, à l'Agence spatiale canadienne pour le *Programme d'accélération de l'exploration lunaire* et **l'établissement d'une nouvelle approche pangouvernementale** en matière d'exploration spatiale, de développement technologique et de recherche.
- 6,7 M\$ sur 5 ans, à compter de 2024-2025, à Transports Canada pour **établir le programme de ciblage du fret aérien** préalable au chargement alimenté par l'IA.
- Des mesures pour **stimuler la recherche, l'innovation et la productivité** :
 - Permettre aux entreprises **d'amortir immédiatement le coût total des investissements dans les brevets, l'équipement d'infrastructure de réseaux de données**, les ordinateurs et d'autres équipements de traitement de données;
 - 600 M\$ sur 4 ans, à compter de 2025-2026, et 150 M\$ par année par la suite pour **améliorer le programme d'incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental** (RSDE);
 - **Augmenter le soutien à la recherche**, notamment avec un nouveau financement visant entre autres le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), la création d'une organisation-cadre de financement de la recherche et la création d'un conseil consultatif sur les sciences et l'innovation;
 - Une **hausse de la valeur annuelle des bourses de maîtrise et de doctorat**;
 - 14,5 M\$ sur 2 ans, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le Collectif d'actifs en innovation pour aider les PME dans les

- technologies propres;
 - **Réduire les formalités administratives** pour stimuler l'innovation, notamment pour élargir les bacs à sable réglementaires au sein du gouvernement.
- Création d'un groupe de travail pour **encourager les fonds de pension à investir dans les installations aéroportuaires**, notamment.
 - Un énoncé de politique sera publié cet été concernant les assouplissements existants dans le modèle de gouvernance du Réseau national d'aéroports du Canada.
- Renforcement de la transparence des frais pour les services facultatifs facturés par les transporteurs aériens, comme ceux liés au choix des sièges ou à l'enregistrement des bagages.
- Une loi sera bientôt présentée par le gouvernement pour **accorder un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres**.
- Des mesures pour **augmenter les bourses et favoriser le retour aux études** :
 - Bonification des bourses d'études canadiennes à temps plein et des prêts d'études canadiens sans intérêt;
 - 351,2 M\$ en 2025-2026, pour la *Stratégie emploi et compétences jeunesse*;
 - Élimination de façon permanente de l'exigence de vérification du crédit pour les personnes qui demandent des bourses et des prêts d'études canadiens pour la 1^{ère} fois;
- Tel qu'annoncé dans les derniers jours, 2,4 G\$ du **soutien ciblé en IA**, notamment pour aider les entreprises en démarrage et à accélérer l'adoption de l'IA dans des secteurs critiques.
- **Le Fonds de croissance du Canada cherchera comment élargir son approche** et élaborera une gamme étendue d'offres de contrats sur différence pour le carbone.
- 6,1 M\$ sur 2 ans, à compter de 2024-2025, au Carrefour de la croissance propre, pour **aider les partenaires des technologies propres**.
- Nouveaux domaines phares pour Exportation et développement Canada (EDC), qui devra notamment faciliter une plus grande prise de risques et créer une enveloppe de capital extensible afin de **maximiser le potentiel des entreprises exportatrices dans des secteurs d'importance stratégique pour le Canada**.

2. Extraits du document en lien avec les éléments pertinents :

Chapitre 2 : Donner à chaque génération les moyens de réussir

2.3 Des chances égales pour les millénariaux et la génération Z

Augmenter les bourses et prêts d'études

(page 138)

Le budget de 2024 annonce que le gouvernement entend faire passer de 3 000 \$ à 4 200 \$ par année les bourses d'études canadiennes à temps plein et de 210 \$ à 300 \$ par semaine les prêts d'études canadiens sans intérêt, et maintenir cette hausse pour une année de plus. Les bourses et les prêts d'études bonifiées seront offerts pour l'année scolaire 2024-2025, à un coût total estimatif de 1,1 milliard de dollars en 2024-2025. Compte tenu de ce changement, le montant des bourses d'études canadiennes aura doublé depuis 2014.

- Les bourses pour les étudiantes et étudiants à temps partiel, en situation de handicap ou ayant des

personnes à charge seront également augmentées proportionnellement.

- La bonification des bourses aidera 587 000 personnes aux études et la bonification des prêts sans intérêt, 652 000 personnes aux études, pour un total combiné s'élevant à 7,3 milliards de dollars pour l'année scolaire à venir.

Donner un accès équitable à l'aide aux études

(page 141)

Le gouvernement fédéral proposera également des changements aux établissements d'enseignement désignés auxquels la population étudiante peut s'inscrire pour être admissible à l'aide financière aux études du Canada.

Afin de s'assurer que les personnes aux études ont accès aux meilleurs résultats en matière d'éducation et de limiter les risques financiers pour l'État, le budget de 2024 annonce que le gouvernement examinera le statut d'établissement d'enseignement désigné des établissements d'enseignement privés aux fins du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. De plus amples renseignements sur cet examen seront fournis dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024.

Faciliter le retour aux études

(page 142)

Dans le budget de 2024, afin de réduire les obstacles pour les adultes qui retournent à l'école, le gouvernement propose d'éliminer de façon permanente l'exigence de vérification du crédit pour les personnes qui demandent des bourses et des prêts d'études canadiens pour la première fois. Cette mesure devrait coûter 18,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 4 millions de dollars annuellement par la suite.

Offrir des emplois et de la formation à la génération Z

(page 144)

Afin de créer 90 000 possibilités de stage et de soutien à l'emploi pour les jeunes, dans le budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 351,2 millions de dollars en 2025-2026, à la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Ces investissements dans les possibilités d'emploi pour les jeunes comprennent :

- Un financement de 200,5 millions de dollars en 2025-2026, pour permettre à Emplois d'été Canada de fournir des emplois d'été bien rémunérés, y compris dans les secteurs qui font face à une grave pénurie de main-d'œuvre, comme la construction de logements.
- Un financement de 150,7 millions de dollars en 2025-2026, pour permettre à la Stratégie emploi et compétences jeunesse d'offrir des stages et des mesures de soutien à l'emploi aux jeunes.

Chapitre 3 : Réduire le coût de la vie au quotidien

3.2 Prix plus équitables, moins de frais

Accroître la transparence des frais des transporteurs aériens

(page 170)

Le budget de 2024 annonce que le gouvernement renforcera la transparence des frais pour les services facultatifs facturés par les transporteurs aériens, comme ceux liés au choix des sièges, à l'enregistrement des bagages et aux bagages de cabine, aux repas à bord de l'avion et aux divertissements en vol. Pour ce faire, le gouvernement travaillera en collaboration avec l'Office des transports du Canada et les transporteurs aériens afin de garantir que ces frais sont clairement indiqués. Ainsi, les gens pourront mieux choisir les tarifs en fonction du prix total des options de voyage qui répondent le mieux à leurs besoins.

Chapitre 4 : Croissance économique pour chaque génération

4.1 Stimuler la recherche, l'innovation et la productivité

Renforcer l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle

(page 191)

Pour permettre au Canada de tirer avantage de l'IA, le budget de 2024 annonce une augmentation considérable de 2,4 milliards de dollars du soutien ciblé en IA. Ces nouvelles mesures de soutien comprennent ce qui suit :

- Un financement 2,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour lancer le Fonds d'accès à une puissance de calcul pour l'IA et la Stratégie du Canada sur une puissance de calcul souveraine pour l'IA, afin d'aider les chercheuses et chercheurs, ainsi que les entreprises canadiennes en démarrage et en expansion à accéder à la puissance informatique dont elles ont besoin pour être concurrentielles et pour aider à stimuler le développement d'infrastructures d'IA de propriété canadienne situées au pays.
- Un financement de 200 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2024-2025 afin d'inciter les entreprises en démarrage du domaine de l'IA à mettre de nouvelles technologies sur le marché, et d'accélérer l'adoption de l'IA dans des secteurs critiques comme l'agriculture, les technologies propres, les soins de santé et la fabrication. Ce soutien sera offert par l'intermédiaire des agences de développement régional du Canada.
- Un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour le programme d'aide à l'IA du Conseil national de recherches Canada afin d'aider les petites et moyennes entreprises à prendre de l'expansion et à accroître leur productivité par le développement et le déploiement de nouvelles solutions d'IA, potentiellement en travaillant avec de grandes entreprises, pour faire croître la productivité à travers le pays.

Utiliser l'intelligence artificielle pour assurer la sécurité de la population canadienne

(page 194)

Dans son budget de 2024, le gouvernement propose d'affecter 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Transports Canada pour établir le programme de ciblage du fret aérien préalable au chargement, qui contrôlera 100 % du fret aérien entrant au Canada. Ce programme, alimenté par l'intelligence artificielle de pointe, permettra d'accroître l'efficacité et d'harmoniser le régime de sécurité aérienne du Canada avec celui de ses partenaires internationaux.

Encourager davantage l'innovation et la productivité

(page 194)

Afin d'encourager l'investissement dans des actifs stimulant l'innovation et améliorant la productivité, le budget de 2024 propose de permettre aux entreprises d'amortir immédiatement le coût total des investissements dans les brevets, l'équipement d'infrastructure de réseaux de données, les ordinateurs et d'autres équipements de traitement de données. Les investissements admissibles, qui sont précisés dans les catégories pertinentes de déduction pour amortissement, doivent être acquis et mis en œuvre à compter du jour du budget et avant le 1er janvier 2027. Cette mesure devrait coûter 725 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025.

Stimuler la recherche et le développement et encourager la rétention de propriété intellectuelle

(page 195)

Afin de moderniser et d'améliorer les incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental (RSDE), le gouvernement fédéral a lancé, le 31 janvier 2024, des consultations sur les façons d'améliorer le programme, sans coûts supplémentaires, pour mieux soutenir les entreprises novatrices et faire croître l'économie. Dans le cadre de ces consultations, qui ont pris fin le 15 avril 2024, le gouvernement a demandé aux personnes œuvrant dans les domaines de la recherche et de l'innovation au pays de trouver des moyens d'offrir un meilleur soutien en RSDE aux petites et moyennes entreprises canadiennes et de permettre à la prochaine génération d'innovatrices et d'innovateurs de se développer, de créer des emplois et d'assurer la croissance de l'économie.

- Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce qu'il amorce une deuxième phase de consultations sur des paramètres stratégiques plus précis, afin d'entendre d'autres points de vue des entreprises et de l'industrie sur des réformes précises et techniques. Il s'agit notamment de déterminer comment les sociétés publiques canadiennes pourraient être admissibles au crédit bonifié. D'autres détails sur le processus de consultation seront publiés sous peu sur le site Web du ministère des Finances Canada.
- Le budget de 2024 propose d'affecter 600 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et 150 millions de dollars par année par la suite pour améliorer le programme de RSDE. La deuxième phase des consultations permettra de déterminer comment ce financement pourrait être ciblé pour stimuler la recherche et l'innovation.

Augmenter le soutien à la recherche

(page 196)

Afin de hausser les subventions de recherche de base et soutenir le milieu canadien de la recherche, le budget de 2024 propose d'accorder un financement de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 748,3 millions de dollars par année par la suite, au CRSH, au CRSNG et aux IRSC.

Afin d'assurer une meilleure coordination dans l'écosystème de la recherche financé par le gouvernement fédéral, le gouvernement annonce dans le budget de 2024 la création d'une organisation-cadre de financement de la recherche. Les conseils subventionnaires continueront d'exister au sein de cette nouvelle organisation et d'appuyer l'excellence dans la recherche impulsée par des chercheuses et des chercheurs, y compris les liens avec le portefeuille de la Santé. Cette organisation et cette structure nouvelles aideront également à faire progresser la recherche concertée, multidisciplinaire et axée sur la réalisation d'une mission à l'échelle internationale. Le gouvernement donne suite à l'observation du groupe consultatif selon laquelle une plus grande coordination est nécessaire pour maximiser les retombées du soutien fédéral à la

recherche dans l'écosystème de recherche du Canada.

Afin d'orienter le cheminement des priorités de recherche, le gouvernement annonce également dans le budget de 2024 qu'il créera un conseil consultatif sur les sciences et l'innovation. Ce conseil, qui sera composé de responsables du milieu universitaire, de l'industrie et du secteur sans but lucratif, aura le mandat d'élaborer une stratégie nationale en matière de sciences et d'innovation pour orienter l'établissement des priorités et accroître les retombées de ces investissements fédéraux importants.

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose également de fournir 26,9 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, à compter de 2024-2025, avec 26,6 millions de dollars en amortissement restant et 6,6 millions de dollars par la suite, aux conseils subventionnaires afin d'établir un système de gestion des subventions amélioré et harmonisé.

Investir dans les talents locaux en recherche

(page 200)

Afin de favoriser la prochaine génération de talents en recherche, dans le budget de 2024, le gouvernement propose un financement de 825 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 199,8 millions de dollars par année par la suite pour faire passer la valeur annuelle des bourses de maîtrise et de doctorat à 27 000 \$ et 40 000 \$, respectivement, et celle des bourses postdoctorales à 70 000 \$. Ce financement fera également augmenter le nombre de bourses d'études et de subventions de recherche offertes, si bien qu'environ 1 720 personnes de plus, à savoir des étudiantes et des étudiants de cycle supérieur ou des boursières et des boursiers, pourront en profiter chaque année. Pour permettre à la population étudiante et aux titulaires de bourse d'accéder plus facilement à des mesures de soutien, l'ensemble amélioré de programmes de bourses d'études et de perfectionnement sera simplifié et transformé en un seul programme de talents.

Stimuler les talents pour favoriser l'innovation

(page 201)

Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce son intention de collaborer dans le cadre de l'initiative de talent pour l'innovation du Canada, pour élaborer une initiative pilote dans le but de créer une main-d'œuvre exceptionnelle en recherche et développement au Canada. Ce projet pilote dirigé par l'industrie se concentrera sur l'attraction, la formation et le déploiement des meilleurs talents dans quatre secteurs clés : la biofabrication, les technologies propres, la fabrication de véhicules électriques et la microélectronique, y compris les semiconducteurs.

Promouvoir la recherche et l'exploration spatiales

(page 202)

Dans le budget de 2024, le gouvernement propose de verser 8,6 millions de dollars, en 2024-2025, à l'Agence spatiale canadienne pour le Programme d'accélération de l'exploration lunaire afin de soutenir l'industrie spatiale de calibre mondial du Canada et d'accélérer la conception de nouvelles technologies. Cette initiative permet au Canada de tirer parti de l'espace pour relever des défis quotidiens, comme l'amélioration des services de soins de santé à distance et l'amélioration de l'accès à des aliments sains dans les collectivités éloignées, tout en appuyant le programme canadien de vols habités.

Le budget de 2024 annonce l'établissement d'une nouvelle approche pangouvernementale en matière d'exploration spatiale, de développement technologique et de recherche. Le nouveau Conseil national de l'espace permettra d'établir le niveau de collaboration nécessaire pour assurer l'avenir du Canada en tant que chef de file dans la course spatiale mondiale, et abordera des questions transversales qui couvrent les domaines commercial, civil et de la défense. Cette initiative permettra également au gouvernement de tirer parti de la base industrielle canadienne du secteur spatial grâce à ses capacités de calibre mondial, à sa main-d'œuvre et à ses antécédents en matière d'innovation et d'exécution.

Accélérer la création et la rétention de la propriété intellectuelle dans le domaine des technologies propres

(page 203)

Afin de s'assurer que les petites et moyennes entreprises de technologies propres profitent d'un soutien spécialisé en matière de propriété intellectuelle pour faire croître leurs entreprises et tirer profit de leur propriété intellectuelle, le gouvernement propose, dans le budget de 2024, d'affecter 14,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le Collectif d'actifs en innovation.

4.2 Attirer des investissements pour une économie carboneutre

Instaurer d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie

(page 209)

En novembre 2023, le gouvernement a présenté le projet de loi C-59 afin d'instaurer les deux premiers crédits d'impôt à l'investissement et donner aux entreprises la certitude dont elles ont besoin pour prendre des décisions d'investissement au Canada aujourd'hui. Le projet de loi C-59 prévoit également des exigences relatives à la main-d'œuvre pour garantir que les entreprises versent les salaires syndicaux en vigueur et offrent aux personnes en apprentissage des possibilités d'acquérir de l'expérience et de réussir dans la population active. Avec l'appui et la collaboration des parlementaires, le gouvernement prévoit que le projet de loi C-59 recevra la sanction royale avant le 1er juin 2024.

- Crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 1er janvier 2022.
- Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 28 mars 2023.
- Exigences relatives à la main-d'œuvre : à compter du 28 novembre 2023, les entreprises doivent respecter ces exigences pour recevoir le taux de crédit d'impôt maximal pour les crédits d'impôt à l'investissement suivants :
 - Crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
 - Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres;
 - Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre;
 - Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

Le gouvernement **présentera bientôt une loi visant à accorder les deux crédits d'impôt à l'investissement suivants :**

- Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 28 mars 2023.

- **Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres** : le crédit d'impôt serait disponible à compter du 1er janvier 2024.

Mettre à profit le Fonds de croissance du Canada

(page 218)

- Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce que le Fonds de croissance du Canada élabore une gamme étendue d'offres de CDC adaptées aux différents marchés et à leurs risques et possibilités uniques. Le Fonds de croissance du Canada continuera d'offrir des CDC et des accords d'écoulement de crédits carbone distincts, en mettant l'accent sur les provinces qui contribuent de façon importante à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- En se basant sur les enseignements tirés de ces transactions, le gouvernement annonce dans le budget de 2024 que le Fonds de croissance du Canada cherchera comment élargir son approche, par exemple en élaborant des contrats standards pour certaines administrations et en déterminant des façons d'offrir ces contrats sur une base concurrentielle pour un certain nombre de réductions d'émissions.
- Le Fonds de croissance du Canada dispose encore d'environ 6 milliards de dollars pour continuer d'aller de l'avant, en priorité, avec toutes les formes de CDC et d'accords d'écoulement de crédits carbone. Le gouvernement annonce dans le budget de 2024 qu'il veillera à ce que le Fonds de croissance du Canada continue d'avoir les ressources dont il a besoin pour remplir son rôle d'émetteur fédéral de CDC. Le gouvernement évalue également diverses options visant à renforcer la capacité du Fonds de croissance du Canada d'offrir des CDC, notamment en explorant la possibilité d'un filet de sécurité gouvernemental pour certains passifs au titre des CDC du Fonds de croissance du Canada.

Protéger l'industrie canadienne des biocarburants

(page 223)

Le gouvernement a l'intention de déboursier jusqu'à 500 millions de dollars par année des recettes tirées des paiements de conformité prévus dans le Règlement sur les combustibles propres pour soutenir la production de biocarburants au Canada, sous réserve de paiements de conformité suffisants au gouvernement fédéral. De plus amples renseignements seront fournis dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024.

De plus, le gouvernement procédera à la réorganisation du Fonds pour les combustibles propres afin de pouvoir offrir du financement plus rapidement et de prolonger le Fonds de quatre ans, soit jusqu'en 2029-2030. Grâce au financement reporté qui est proposé par l'intermédiaire de cette prolongation, 776,3 millions de dollars au total pourront être versés de 2024-2025 à 2029-2030 pour soutenir des projets de combustibles propres. Le programme adoptera un processus continu d'acceptation des demandes, et des processus de simplification des négociations et des prises de décisions permettront d'en accélérer l'exécution. D'ici la fin de l'année, Ressources naturelles Canada lancera un autre appel de propositions dans le cadre du nouveau Fonds pour les combustibles propres élargi.

La Banque de l'infrastructure du Canada investira au moins 500 millions de dollars dans la production de biocarburants dans le cadre de son volet d'investissement dans l'infrastructure verte.

Soutenir le Carrefour de la croissance propre

(page 228)

Le Carrefour de la croissance propre est la principale source d'information et de conseils du gouvernement sur le financement fédéral et d'autres mesures de soutien aux projets de technologie propre au Canada.

Pour continuer à aider les partenaires des technologies propres à trouver et à obtenir du soutien et des conseils pertinents, le gouvernement propose, dans le budget de 2024, d'affecter 6,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, au Carrefour de la croissance propre.

4.3 Favoriser la croissance des entreprises pour créer des emplois

Ouvrir la voie à de nouvelles opportunités grâce aux sociétés d'État à vocation financière

(page 234)

Le gouvernement annonce, dans son budget de 2024, qu'il invitera ces institutions à mobiliser plus de financement et à prendre plus de risques pour offrir davantage de soutien aux entreprises canadiennes qui en ont besoin. En plus de cette orientation générale, le budget de 2024 définit de nouveaux domaines phares pour ces sociétés d'État :

- **Exportation et développement Canada (EDC)** devrait tirer parti de l'ensemble de ses outils et de ses pouvoirs, notamment en mettant à jour les lignes directrices internes en matière de gestion des risques pour faciliter une plus grande prise de risques dans l'ensemble de son portefeuille. Sachant que le succès des entreprises exportatrices canadiennes sur des marchés et des secteurs hautement concurrentiels exige parfois un soutien ciblé supplémentaire, Exportation et développement Canada devrait également créer une nouvelle enveloppe de capital extensible afin de maximiser le potentiel des entreprises exportatrices dans des secteurs d'importance stratégique pour le Canada en prenant de plus grands risques dans le déploiement de son capital. Le fait qu'EDC conclue elle-même des transactions à plus haut risque et à plus fort impact réduira le besoin de soutien direct par l'intermédiaire du Compte du Canada. D'autres détails de la mise en œuvre, y compris l'ampleur et la portée de l'enveloppe, seront définis dans les prochains mois.

Encourager les fonds de pension à investir au Canada

(page 236)

Le budget de 2024 annonce que le gouvernement, en collaboration avec les régimes de retraite, mettra sur pied un groupe de travail, dirigé par Stephen Poloz, ancien gouverneur de la Banque du Canada, et appuyé par la vice-première ministre et ministre des Finances, afin d'étudier comment catalyser de plus importantes possibilités d'investissement intérieur pour les fonds de pension canadiens. Ce groupe de travail cerner les possibilités d'investissement prioritaires qui permettront d'accroître l'épargne-retraite des Canadiennes et des Canadiens, et qui respectent la responsabilité fiduciaire et actuarielle des fonds de pension, favorisent l'innovation et stimulent la croissance économique. Ses efforts porteront principalement sur les aspects suivants :

- l'infrastructure numérique et l'investissement en IA;
- l'infrastructure physique;
- les **installations aéroportuaires**;
- les investissements en capital de risque;
- la construction d'un plus grand nombre de maisons, y compris sur des terrains publics;

- l'élimination de la règle des 30 % pour les investissements intérieurs.

Afin **d'appuyer les investissements dans les installations aéroportuaires, le ministre des Transports publiera cet été un énoncé de politique qui met en évidence les assouplissements existants dans le modèle de gouvernance du Réseau national d'aéroports du Canada visant à attirer des capitaux, y compris des fonds de pension.**

Réduire les formalités administratives pour stimuler l'innovation

(page 238)

Dans le budget de 2024, le gouvernement annonce qu'il entend apporter des modifications à la Loi sur la réduction de la paperasse afin d'élargir l'utilisation de bacs à sable réglementaires au sein du gouvernement. Les changements favoriseront l'innovation en offrant des exemptions limitées aux lois et aux règlements existants, en simplifiant le système de réglementation et en réformant la réglementation selon les réalités commerciales modernes.

Chapitre 7 : Protéger les Canadiennes et les Canadiens et défendre la démocratie

7.1 Protéger les Canadiennes et les Canadiens, au pays et à l'étranger

Renforcer la défense nationale

(page 352)

Le 8 avril, en réponse à l'évolution rapide de l'environnement de sécurité, le gouvernement a annoncé une mise à jour de sa politique de défense : *Notre Nord, fort et libre*. Dans cette politique mise à jour, le gouvernement a exposé sa vision de la défense nationale du Canada, qui assurera la sécurité de la population canadienne, de ses alliés et de ses partenaires en dotant ses soldats des outils de pointe et des capacités avancées dont ils ont besoin pour assurer la sécurité de la population canadienne dans un monde en évolution.

Le budget de 2024 propose des investissements de base de 8,1 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 73,0 milliards sur 20 ans dans le ministère de la Défense nationale (MDN), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et Affaires mondiales Canada (AMC), afin que le Canada soit prêt à réagir aux menaces mondiales et à protéger le bien-être des membres des Forces armées canadiennes. En matière de défense, le ratio des dépenses au PIB du Canada devrait atteindre 1,76 % d'ici 2029-2030. En voici quelques exemples :

- Un financement de 549,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et 267,8 milliards au cours des années à venir, afin de permettre au MDN de remplacer le matériel de télécommunications par satellite du Canada dans le monde, de faire **l'acquisition de nouveaux hélicoptères tactiques, de capacités de missiles à longue portée pour l'Armée de terre et d'aéronefs d'alerte lointaine aéroportée**, et de réaliser d'autres investissements pour défendre la souveraineté du Canada.
- Un financement de 941,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, et de 16,2 milliards de dollars au cours des années à venir pour permettre au ministère de la Défense nationale de s'assurer que l'infrastructure militaire peut soutenir l'équipement et les opérations modernes.

Pour soutenir *Notre Nord, fort et libre*, un financement de 156,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, et de 537,7 millions de dollars au cours des années à venir serait affecté à partir du financement précédemment engagé dans la politique de défense du Canada de 2017, Protection, Sécurité, Engagement.

Le budget de 2024 propose également des mesures additionnelles pour renforcer la défense nationale du Canada :

- Un financement de 1,2 milliard de dollars sur 20 ans, à compter de 2024-2025, pour appuyer l'acquisition continue de capacités essentielles, d'équipement militaire et d'infrastructures par l'intermédiaire du Fonds d'investissement en immobilisations du MDN.
- Un financement de 66,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 7,4 milliards de dollars au cours des années à venir pour permettre au Programme de formation du personnel navigant de l'avenir du MDN de **former la prochaine génération de personnel de l'Aviation royale canadienne**. De cette somme, 66,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, proviendraient de ressources ministérielles existantes.

Le budget de 2024 annonce également des réformes de la politique de défense du Canada et de ses processus d'examen :

- Engager le Canada à entreprendre un examen de la politique de défense tous les quatre ans, dans le cadre d'un examen cohérent de la Stratégie de sécurité nationale.
- Entreprendre un examen du système d'approvisionnement du Canada en matière de défense.

7.2 La sécurité économique du Canada et de ses alliés

Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes

(page 367)

Dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral réaffirme son engagement à présenter en 2024 un projet de loi visant à éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes et à renforcer l'interdiction d'importation de biens issus du travail forcé. Le gouvernement veillera également à ce que les lois en vigueur concordent avec le cadre général visant à protéger les chaînes d'approvisionnement du Canada.